



Le cancer et l'emploi

1. QU'EST-CE QUE LE CANCER ?

Le cancer est une maladie caractérisée par la prolifération incontrôlée de cellules, liée à un échappement aux mécanismes de régulation qui assure le développement harmonieux de notre organisme.

Aujourd'hui en France, 3 millions de personnes vivent avec ou après un diagnostic de cancer. Sur 400 000 nouveaux cas de cancers diagnostiqués chaque année, 1/3 concernent des personnes en activité professionnelle.

2. CONSÉQUENCES ET/OU RISQUES DE LA PATHOLOGIE AU REGARD DE L'EMPLOI

La survenue d'un cancer peut avoir de fortes répercussions sur la vie sociale et professionnelle des personnes atteintes avec des séquelles qui peuvent être ressenties plusieurs années après le diagnostic.

→ Psychologiques d'abord, avec la confrontation à la mort, les changements physiques (perte de cheveux, ongles...) auxquelles s'ajoutent la peur de voir sa carrière s'obscurcir, d'être regardé comme un patient. Dans certains cas, derrière le tabou du cancer s'installe une situation de nondits.

→ Physiques, la personne rencontre parfois plus de difficultés à exécuter les mêmes gestes qu'avant. Selon l'opération qu'elle a subie, elle peut avoir du mal à porter des charges lourdes et une grande fatigabilité la rend souvent moins performante temporairement.

→ À ces évolutions, peut s'ajouter la peur du regard de leurs collègues, les doutes sur leur capacité à retrouver leurs réflexes professionnels. Les personnes ayant connu le cancer sont souvent confrontées à l'angoisse de la reprise du travail. Une perte de confiance qui peut avoir tendance à isoler le salarié du reste de l'équipe.

En parallèle, les personnes qui ont quitté l'entreprise depuis plusieurs mois pour suivre un traitement ont souvent envie de reprendre leur activité professionnelle pour retrouver une vie normale, d'ailleurs parfois trop rapidement.

3. LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

→ **L'accompagnement s'établit dès l'annonce de la maladie.** Si l'accueil est bienveillant, la personne gardera plus facilement le lien tout au long de l'arrêt maladie ce qui permettra de mieux anticiper et de préparer

son retour dans l'entreprise.

→ **Si vous presentez que votre salarié en arrêt de travail aura des difficultés à reprendre son travail, orientez-le vers son médecin du**

travail pour une visite de pré reprise. Cette rencontre, organisée le plus tôt possible quand des difficultés sont prévisibles pour la reprise du poste de travail, permet d'évaluer si le salarié sera apte ou non à reprendre

le travail dans les mêmes conditions qu'avant son départ en congé maladie. Cette visite doit être demandée par le salarié lui-même au médecin du travail de son entreprise. Elle peut être réalisée à tout moment pendant l'arrêt de travail, et ne doit surtout pas s'effectuer quelques jours seulement avant la reprise d'activité. De sa précocité dépendra son efficacité.

Elle peut déboucher sur des solutions variées:

- Aménagement du poste de travail,
- Reprise à temps partiel thérapeutique,
- Formation,
- Reconversion.

→ **Accompagnez la personne vers la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** qui permet l'accès à des aides financières pour l'aménagement du poste et la formation du salarié et lui ouvre l'accès aux emplois réservés aux personnes handicapées. Ce statut ne concerne pas que le handicap visible, mais aussi toutes les maladies à l'origine de fatigue, d'effets indésirables liés au traitement ou d'arrêts de travail répétés... Ces situations peuvent gêner la vie professionnelle.

→ **Anticipez la date du retour au poste** en vue d'organiser les conditions d'un accueil non stressant au sein de l'équipe (café d'accueil avec les collègues...).

→ Les premières semaines, **veillez à maintenir le niveau d'énergie de la personne** en aménageant sa charge de travail.

→ **Echangez régulièrement avec la personne**, afin d'ajuster sa charge en fonction de son regain d'énergie.

EN SAVOIR PLUS

- <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer>
- <http://www.afsos.org/fiche-referentiel/cancer-travail/>
- <http://www.unicancer.fr/patients/information-et-soutien>